

Délibération n°23

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
19 juillet 2017

Objet :
Chemins de randonnées :
conventions de partenariat avec
«les amis de Saint Jacques» et
Balinzat

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071123-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°23 : Chemins de randonnées : conventions de partenariat avec «les amis de Saint Jacques» et Balinzat

La randonnée est reconnue aujourd'hui comme une activité touristique à part entière et véritable support à l'économie touristique par les retombées qu'elle peut générer sur un territoire.

C'est pourquoi les 3 ex-territoires avaient engagé des projets de développement tant en quantité qu'en qualité pour améliorer l'offre :

- Volvic Sources et Volcans en redéfinissant les ex chemins Chamina et en créant 700 km de randonnées VTT et pédestres sur les 7 communes avec une vigilance particulière sur la propriété foncière. Après définition des tracés, un guide-rando et plusieurs supports ont été réalisés,
- Riom communauté, en rééditant une carte des chemins de randonnée sur les circuits existants, et en confiant à l'association des Amis du chemin de St Jacques le suivi en balisage de ces chemins.
- Limagne d'Ennezat : la communauté de communes a délégué à l'association Balades en Limagne d'Ennezat la réfection, et la création de chemins de randonnées, avec le suivi du balisage et l'entretien des bordures.

Dans le souci de poursuivre le projet de développement, il a été proposé en commission tourisme :

- l'engagement d'un travail sur le foncier, les tracés et l'état des chemins de randonnées de Riom communauté, afin de vérifier leur maintien ou modification, et une vérification foncière pour les chemins d'ex-Limagne d'Ennezat,
- la poursuite pour l'année 2017 du partenariat avec les associations intervenant sur cette thématique mais dans un souci d'équité, il a été décidé de définir un coût d'intervention au km suivi.
- la valorisation du travail d'entretien réalisé par une participation forfaitaire aux frais engagés.

Ainsi il est envisagé que la communauté signe une convention avec les deux associations sur la base :

- d'un dédommagement de 6 € par km pour le suivi du balisage,
- d'un montant forfaitaire de 400 € pour la partie entretien des espaces verts limitrophes.

Ce qui conduit à attribuer une subvention de :

- 1 200 € pour Les Amis des chemins de St Jacques (6€/km pour les 200km suivis),
- 672 € pour les 112 kms suivis et 400 € de forfait pour l'entretien, à l'association Balades en Limagne d'Ennezat dite Balinzat.

Il est précisé que

- l'association Balades en Limagne d'Ennezat a d'ores et déjà perçu un acompte de 500 € en 2017 au titre du soutien aux manifestations
- la somme supplémentaire attribuée à Balades en Limagne d'Ennezat était initialement prévue au budget pour Les amis de Saint Jacques.

Les modalités de paiement prévues par la convention sont :

- un versement à la signature de 50% du montant,
- le versement du solde en novembre-décembre 2017 après réunion de bilan et remise des fiches diagnostic par circuits.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les conventions de partenariat avec les associations Balades en Limagne d'Ennezat et Les amis de Saint Jacques,**
- **autorise le Président à les signer.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 juillet 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071123-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017